

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

France Jutras & Sabrina Labbé
Université de Sherbrooke, Université Toulouse Jean Jaurès

1. Présentation du concept

Le terme éthique vient du latin *ethica* qui signifie la morale en tant que partie de la philosophie. Cependant, ce terme a lui-même été emprunté au grec *ethikos*, les mœurs et la morale, qui dérive de *ethos* qui désigne une manière d'être habituelle et les mœurs d'un groupe. Ce terme se rattache aussi à une racine indo-européenne, *Swedh-*, *we-*, *se-*, qui désigne ce qui existe de manière autonome et qui a une existence propre, ce qu'on retrouve aujourd'hui dans la forme pronominale *se, soi*. Grâce à l'étymologie, on voit déjà poindre quelques éléments importants pour définir l'éthique et l'éthique professionnelle.

L'éthique constitue encore de nos jours une branche de la philosophie. Lorsqu'on s'en tient à la spéculation philosophique, on parle d'éthique fondamentale et de méta-éthique. Dans ce cadre, on procède tant à des analyses logiques et linguistiques des termes moraux comme, par exemple, le bon, le juste, le devoir qu'à des réflexions critiques sur des éléments du discours moral, sur des raisons qui devraient guider l'action, la décision rationnelle et les justifications de l'acte moral (Griffin, 2004). Mais aussitôt qu'on cherche à déterminer ce que sont le bien et le juste en contexte de l'agir, d'actions et d'activités humaines, on entre dans le domaine de la philosophie pratique. Celle-ci porte sur la morale, la politique et le droit et met en relief l'intérêt du raisonnement pratique pour prendre des décisions qui ont trait à l'agir en contexte (Volpi, 2004). L'éthique appliquée s'est développée dans le sillon de la philosophie pratique pour analyser et résoudre des problèmes complexes qui ont des conséquences sur les êtres humains et l'environnement. *L'éthique professionnelle* est une branche de l'éthique appliquée qui porte précisément sur les professions et la pratique professionnelle au quotidien.

Ricœur (1991) a écrit une définition marquante de l'éthique: il s'agit d'une *sagesse pratique* dont l'ambition est « la visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes ». Le contenu de cette définition permet de relever plusieurs éléments de cadrage. En effet, poser d'emblée l'éthique comme une *visée* la distingue clairement de la morale. La morale porte sur l'élaboration de règles, de normes ou de lois par la discrimination entre le Bien et le Mal alors que l'éthique fait référence à des valeurs plutôt qu'à des obligations pour guider l'agir. C'est pourquoi la délibération constitue une démarche essentielle pour l'analyse de situations et la prise de décision en éthique.

L'éthique s'exprime bien souvent dans un collectif, car c'est là qu'elle trouve son fondement. Ainsi, des délibérations éthiques prennent place, par exemple, dans des comités d'éthique, des cellules de conseil interdisciplinaires ou des groupes de pairs, c'est-à-dire « dans des institutions justes ». Ces institutions du vivre-ensemble renvoient à l'aspect situé de l'éthique: la délibération permet d'exercer le jugement en situation et de dépasser le conflit *des* morales particulières pour prendre des décisions en lien avec des aspects institutionnels, culturels et/ou idéologiques, ainsi que des valeurs partagées dans le collectif concerné. Dès lors, on peut comprendre que les résultats des délibérations éthiques peuvent évoluer en fonction des circonstances et des fluctuations des contextes.

En raison de sa composante de valeurs partagées et de son approche basée sur la délibération, les échanges et la discussion, l'éthique professionnelle comporte une dimension identitaire importante. En effet, la participation à la définition de la profession et à l'énonciation de ses valeurs propres (Prairat, 2009), amène les individus à tendre vers une adéquation entre leurs systèmes cognitifs (valeurs, représentations, attitudes) et leurs comportements. Ils s'approprient ainsi le sens et la mission de leur profession pour la société, ce qui leur confère autonomie et responsabilité jusque dans leurs pratiques. Jonas (1990) nomme d'ailleurs éthique de la responsabilité la démarche qui permet à un corps professionnel de *s'autoriser* l'action. La valeur phare de chacune des professions fournit une reconnaissance de l'apport de la profession dans la société et oriente la pratique de ses membres; par exemple, l'information du public pour les journalistes, la santé pour les médecins, la protection des droits juridiques pour les avocats, l'éducation pour les enseignants. Dès lors, on peut saisir que l'éthique professionnelle se rapporte à l'autorégulation de l'agir professionnel singulier, mais aussi qu'elle représente une forme de régulation sociale (Labbé, 2021) des professions en tant que champs de pratique bien définis. Ce principe d'organisation permet aux acteurs de se reconnaître eux-mêmes en fonction d'orientations et de valeurs partagées, du sens associé à leur travail et même de certaines solutions à des problèmes concrets ou récurrents. L'éthique professionnelle participe ainsi à la définition du professionnalisme de

chacun et à la régulation de l'agir de l'ensemble des membres du groupe professionnel spécifique (Desaulniers & Jutras, 2016).

2. Débats autour du concept

L'éthique, la morale, le droit et la déontologie constituent des modes de régulation de l'agir et répondent à la même question : qu'est-il bon de faire ? Une mise en perspective de ces termes sera faite pour, ensuite, les mettre en débat.

Éthique et **morale** sont des termes considérés comme synonymes puisqu'ils réfèrent tous deux aux mœurs d'un groupe. Mais ils se sont différenciés dans le langage contemporain. On donne souvent à la morale une connotation négative en raison de son caractère dogmatique et du devoir d'obéissance qu'elle comporte. Elle s'imposerait comme obligatoire et aurait une visée universelle alors que la réflexion éthique tendrait à mettre l'accent sur ce qui est *estimé bon* (Ricoeur, 1991) pour un collectif donné dans une situation donnée. Une manière de distinguer l'éthique de la morale est de considérer que l'éthique fournit un cadre pour réfléchir de façon critique et créative aux actions humaines et que la morale précise les comportements acceptables et inacceptables dans des codes moraux, ainsi que les punitions ou sanctions reliées aux fautes.

On peut aussi distinguer l'**éthique** et le **droit**. Le droit se réfère à un ordre juridique déjà existant et se pose en négatif : nous serons jugés pour ce que l'on *ne doit pas* faire, alors que l'éthique recherche les actions qu'il est *préférable* de faire. Selon Prairat (2009, pp. 40-41), l'éthique « n'entraîne aucune sanction au sens juridique du terme, même si elle peut s'accompagner, en certaines occasions, d'un mouvement de réprobation sociale ». L'auteur oppose l'*autonomie* de l'éthique (règle qu'on *se* donne) à l'*hétéronomie* du droit (règle *dictée* par une instance extérieure). Il reste néanmoins que les valeurs et les normes sont au fondement de l'éthique et du droit, du permis et du défendu. Nous pouvons alors entrevoir des liens entre les deux notions, car c'est souvent quand le droit présente une faille, une limite ou une insuffisance que la réflexion éthique prend place. Lorsque les normes s'instituent, une loi est décrétée. Confondre l'éthique et le droit consisterait à nier la part de responsabilité de tout un chacun dans ses actes quotidiens (Maxwell, Gereluk & Martin, 2022). Quand les normes ou les lois se substituent aux délibérations, l'esprit critique et la responsabilisation des acteurs sont bridés.

Les normes et les valeurs d'une profession sont exprimées par son **éthique professionnelle** ou sa **déontologie**. Le serment d'Hippocrate est sans doute le plus ancien et le plus connu des codes de déontologie. Le jeune médecin qui le prononce fait son entrée dans le groupe des pairs et s'engage solennellement à respecter

l'ensemble des règles qui régissent l'exercice de la profession. Le code permet de clarifier une éthique commune, de proposer un idéal de pratique et de donner une garantie de sérieux et de respectabilité au groupe qui s'en prévaut. C'est ainsi que de plus en plus de codes de déontologie sont rédigés pour permettre à des collectifs professionnels de se « reconnaître » par un ensemble de normes et de balises qu'il s'agit de respecter. Alors que la déontologie repose davantage sur des normes héritées du passé, l'éthique professionnelle constitue une démarche visant l'édification des valeurs professionnelles partagées. La référence aux normes pour la déontologie et aux valeurs pour l'éthique permet de saisir la nature réflexive, processuelle et située de l'éthique professionnelle. Selon Prairat (2009), les normes visent à supprimer, à modifier ou à conforter certaines pratiques, tandis que les valeurs tendent plutôt à les apprécier, à les évaluer, voire à les hiérarchiser.

De nos jours, il est clairement attendu des enseignants qu'ils fassent preuve d'éthique professionnelle dans leur travail. La compétence éthique fait d'ailleurs partie des référentiels de formation initiale et continue qui, elle, vise leur professionnalisation. Un enseignant n'est pas un technicien qui applique une recette ou qui suit un manuel, il doit mobiliser son jugement professionnel pour prendre des décisions qui ont des conséquences sur autrui. Si on pense d'emblée aux conséquences liées au rapport à l'élève ou aux élèves, on ne devrait pas sous-estimer celles qui concernent le rapport au savoir, le rapport aux collègues, le rapport à l'institution et le rapport à soi-même. C'est dans ces différents rapports, qui caractérisent le travail au quotidien, que l'éthique professionnelle de l'enseignant est incarnée. Un souci éthique constant devrait dès lors sous-tendre ses relations, ses interventions et ses réflexions (Higgins, 2011). Idéalement, l'éthique professionnelle est une éthique partagée par les membres du groupe professionnel qui la construisent ensemble dans le dialogue et la délibération entre pairs (Strike & Soltis, 2015). Or, comme le remarque Carr (2000), la demande d'éthique professionnelle survient au moment même où les institutions ne semblent plus garantes de sens partagé pour structurer les comportements. On en revient ainsi à Ricœur : l'éthique concerne non seulement le vivre-ensemble, mais aussi, le *bien* vivre-ensemble.

3. Bibliographie

- Carr, D. (2000). *Professionalism and ethics in teaching*. New York: Routledge.
- Desaulniers, M.-P. & Jutras, F. (2016). *L'éthique professionnelle en enseignement : fondements et pratiques* (2^e édition actualisée). Québec: PUQ.
- Griffin, J. (2004). Méta-éthique et éthique normative. In M. Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (pp. 580-584). Paris: PUF.

- Higgins, C. (2011). *The good life of teaching: an ethics of professional practice*. Oxford: Wiley-Blackwell.
- Jonas, H. (1990). *Le Principe Responsabilité: une éthique pour la civilisation technologique* (traduit de l'allemand par J. Greisch). Paris: Cerf.
- Labbé, S. (2021). *Des engagements professionnels: Contributions à l'étude des professionnalisations* [Habilitation à diriger des recherches]. Université Toulouse-Jean Jaurès. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-03343047>
- Maxwell, B., Gereluk, D. & Martin, C. (2022). *Professional ethics and law in education*. Toronto: Canadian Scholars Press.
- Prairat, E. (2009). *De la déontologie enseignante: valeurs et bonnes pratiques*. Paris: PUF.
- Ricœur, P. (1991). Éthique et morale. In *Lectures I. Autour du politique*. Paris: Seuil.
- Strike, K. A. & Soltis, J. F. (2015). *The ethics of teaching* (5^e éd.). New York: Teachers College Press.
- Volpi, F. (2004). Philosophie pratique. In M. Canto-Sperber (dir.), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (pp. 1195-1202). Paris: PUF.

Lectures en écho

- Ethos professionnel
- Valeurs
- Posture professionnelle